

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 07/11/2016**

L'an deux mille seize et le sept du mois de novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 31 octobre 2016, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Pierre GARAMBOIS, Jean-Paul CAVALIER, Sylvie COLLIGNON, Ange CASTELLOTTI, Sylvie BRUNIAU, Roland BULLMAN, Sarah GRIFFITHS, Raphaël SERRA, Joseph VALPARAISO

ABSENTS/ EXCUSES : Bernard PICHERY, Vincent GUIGOU,

PROCURATIONS : Bernard PICHERY donne procuration à Gérald PIERRUGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : Ange CASTELLOTTI

Le compte-rendu de la séance du 17 octobre 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

1. ÉLABORATION DU PLU : ARRET DU PROJET DE PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de PLU.

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme, ainsi qu'à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers visée à l'article L112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- arrête le projet de PLU de la commune de Claviers tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- précise que, conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme, la délibération qui arrête le projet de PLU peut simultanément tirer le bilan de la concertation en application de l'article L103-6 du même code ;
- précise que la présente délibération sera transmise :
 - au Préfet ;
 - au Président du Conseil Régional ;
 - au Président du Conseil Départemental du Var ;
 - au Président de l'établissement public chargé du Schéma de COhérence Territoriale ;
 - au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, au Président de la Chambre d'Agriculture, au Président de la Chambre des Métiers ;
 - aux Présidents de l'Institut National des Appellations d'Origine et du Centre régional de la Propriété Forestière ;
 - à Mesdames et Messieurs les Maires des communes limitrophes et Présidents des établissements publics de coopération intercommunale, directement intéressés ;
 - au Président de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

- Conformément à l'article L133-6 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du PLU, tel qu'arrêté par le conseil municipal est tenu à la disposition du public.
- Conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet.

Délibération n°66/2016

2. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public de Claviers par vote à main levée.

Pour les membres titulaires :

Nombre de votants : 10

Procurations : 1

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Sièges à pourvoir : 3

Une seule liste ayant été proposée et le Conseil ayant voté à l'unanimité, la liste est élue en entier avec pour membres titulaires :

M. Pierre Garambois

M. Ange Castellotti

M. Joseph Valparaiso

Pour les membres suppléants :

Nombre de votants : 10

Procurations : 1

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Sièges à pourvoir : 3

Une seule liste ayant été proposée et le Conseil ayant voté à l'unanimité, la liste est élue en entier avec pour membres suppléants :

M. Raphaël Serra

M. Roland Bullman

M. Jean-Paul Cavalier

Délibération n°67/2016

3. RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE

M. le Maire présente le rapport d'activités des services pour l'année 2015 de la CAD.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le rapport d'activités 2015 de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Ce document est public et disponible en mairie ou sur le site internet de la CAD : www.dracénie.com

4. DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster certains comptes du budget principal :

Sur la proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil municipal DÉCIDE :

Article 1er

Approuve la proposition de M. le Maire d'effectuer des virements de crédits.

Article 2

Autorise les virements de crédits exposés en annexe.

Article 3

Autorise M. le Maire à signer tous documents y afférents.

Désignation	Dépenses (1) (1)		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	0,00 €	68 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	68 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	21 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	21 600,00 €	0,00 €	0,00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 600,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 600,00 €
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	21 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	21 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	21 600,00 €	0,00 €	21 600,00 €
Total Général		111 600,00 €		111 600,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

5. CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI DE FONCTIONNAIRE - TITULAIRE TEMPS NON COMPLET SERVICE GARDERIE CANTINE – PASSAGE DE 26 H A 28 H

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression d'un emploi de d'adjoint technique territorial 2ème classe permanent à temps non complet à raison de 26 h. hebdomadaires au 1^{er} décembre 2016.

La création d'un emploi de d'adjoint technique territorial 2ème classe permanent à temps non complet à raison de 28 h hebdomadaires au 1^{er} décembre 2016

Le tableau des emplois n'est pas modifié,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint technique,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adopter les modifications ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012 charges de personnel, article 6413

Délibération n°70/2016

6. CONVENTION DE FOURRIERE SPA 2017

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de fourrière animale avec la SPA. La SPA s'engage à recevoir dans son refuge-fourrière de Flayosc les chiens et les chats en état d'errance ou de divagation qui lui seront amenés uniquement par les services municipaux habilités et désignés par le Maire, par la gendarmerie, par la police, par les pompiers, par les particuliers avec un ordre de mise en fourrière de la Mairie.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017 et sera renouvelable par reconduction tacite 2 fois par périodes d'une année (soit jusqu'au 31 décembre 2019 maximum).

Le coût pour l'année 2017 s'élève à 751.45 € TTC (1.13 € x 665 habitants - population totale légale source INSEE au 01.01.2017).

Révision du prix :

Pour 2018, le coût s'élèvera à 1.15 € x nombre d'habitants (population totale légale source INSEE au 01.01.2018)

Pour 2019, le coût s'élèvera à 1.17 € x nombre d'habitants (population totale légale source INSEE au 01.01.2019)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, DECIDE de passer la convention de fourrière avec la SPA pour l'année 2017 et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Délibération n°71/2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

Fait à Clavières, le 8 novembre 2016

Le Maire, signé

G. PIERRUGUES